

fera augmenter les prix du fret, ils veulent aussi les veuves et les orphelins anglais qui ont contribué à leur construction, dont des milliers ont placé leurs capitaux dans ces grandes entreprises et qui comptent sur leurs dividendes pour vivre. Les conservateurs eux-mêmes ne croyaient pas, à l'époque de la dernière élection, que le gouvernement ferait un changement radical dans le tarif. Quelques-uns s'attendaient à certains changements, mais pas à la vraie révolution que les honorables messieurs proposent.

Les Etats-Unis nous offrent un exemple des effets de la protection. Il est bien connu qu'il s'est formé, dans ce pays, des coteries de fabricants. Il en est résulté une impulsion factice donnée aux manufactures du pays, ce qui a induit nombre de personnes à quitter leurs emplois pour entrer dans les manufactures. Des centaines et des milliers de jeunes gens ont abandonné leurs terres pour se rendre dans les villes et cités ; la production excessive, puis la ruine du pays s'en sont suivies. Le tarif des Etats-Unis est bien connu. Voici un extrait d'un discours prononcé par monsieur S. S. Cox, au congrès des Etats-Unis ; ce passage fait bien voir ce que la protection rapporte au cultivateur :

“ Le cultivateur qui part pour son travail fait ferrer son cheval ; les clous de ce fer sont taxés 67 pour cent ; le marteau avec lequel on les enfonce, 54 pour cent ; il coupe un bâton avec un couteau qui est taxé 50 pour cent ; il attelle ses chevaux à une charrue taxée 50 pour cent, avec des chaînes taxées 67 pour cent. Il revient le soir à la maison et repose ses membres fatigués sur un drap de lit taxé 58 pour cent et il se couvre avec une couverture pour laquelle il a payé 250 pour cent de droits. Il se lève le matin et met sa modeste chemise de flanelle qui est taxée 80 pour cent ; son habit, 50 pour cent ; ses souliers, 35 pour cent ; son chapeau, 70 pour cent ; il va pour dire sa prière et ouvre une bible qui est taxée 35 pour cent ; il s'agenouille pour prier Dieu sur un tapis qui a payé 250 pour cent de droits ; l'assiette dans laquelle il prend son humble repas est taxée 40 pour cent ; son couteau et sa fourchette, 35 pour cent ; le sucre qu'il met dans son café est taxé 70 pour cent ; son sel, 130 pour cent ; le poivre, 297 pour cent ; les épices, 397 pour cent ; les vêtements de sa femme et de ses enfants sont taxés dans les mêmes proportions ; sa chique de tabac est taxée 100 pour cent ; alors il se renverse sur sa chaise et remercie le ciel qui le fait vivre sous le plus libre, le meilleur gouvernement de la meilleure république possible.”

Si la taxe est un avantage, pourquoi

ne pas encore l'augmenter ? Pourquoi ne pas mettre une taxe de 17½ pour cent sur le blé d'inde au lieu de 7½ ? Si les américains doivent payer cette augmentation de \$2,000,000 de revenu, pourquoi ne pas leur faire payer \$4,000,000 ? Suivant l'honorable ministre des finances, notre but doit être de réaliser de l'argent. Si les américains ont réalisé des millions avec nous, pourquoi ne pas user de représailles et leur faire payer quelques millions ? Pour ma part, je crois que, dans presque tous les cas, ce sera le consommateur qui paiera les droits imposés par le nouveau tarif.

Je mentionnerai, à ce propos, un monsieur de mon comté, un conservateur qui a un moulin à farine. Il recevait généralement, chaque semaine, deux chars de maïs, représentant un total de 600 à 700 minots. Pendant la dernière lutte électorale, il était fortement en faveur de la protection. Mais il avoue maintenant qu'il n'avait jamais prévu l'augmentation des droits sur le maïs. Ce nouveau droit fait une différence de \$50 à \$60 dans ses opérations de chaque semaine. Aujourd'hui, ce monsieur condamne le gouvernement actuel et s'il était appelé à voter en ce moment, il voterait certainement pour moi.

Aux Etats-Unis, la protection a amené la ruine et c'est par dix mille que l'on y voit des ouvriers sans travail. Le Canada a souffert de cet état de choses par le grand nombre de marchandises qui ont infesté notre pays. Quelques honorables messieurs ont dit que la présence de ces maraudeurs était due à quelque malversation, ou négligence, de nos agents d'immigration. Pas du tout. Pendant les cinq dernières années on n'a jamais cherché à amener ici que des immigrants ayant la volonté de travailler.

Je regrette que le ministre de l'agriculture n'ait pas pris, cette année, quelque moyen d'encourager l'immigration. Antérieurement, cet honorable monsieur a fait de louables efforts dans ce sens, et l'immigration des mennonites en est une preuve. Des milliers de mennonites sont encore prêts à quitter la Russie méridionale pour venir ici. Le gouvernement a tort de ne pas encourager l'immigration. Lorsque je demandais à l'ancien gouvernement de se montrer plus libéral à cet égard, l'honorable monsieur était le